

Parcours de transformation export

REGION GRAND EST

Présentation du dispositif

Cette aide propose un accompagnement complet à l'export des entreprises du Grand Est, qu'elles soient néo, primo exportatrices, exportatrices par opportunité, ou aguerries à l'export, dans le cadre d'un parcours de transformation à l'export visant à les amener à monter en compétence et à se structurer.

Le parcours pour les néo, primo et exportateurs intermédiaires se déroule en 3 phases.

Le parcours pour les exportateurs aguerris se déroule en 2 phases.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles à ce programme de parcours de transformation à l'export :

- PME ou ETI sous forme de société (personne morale),
- Entreprise néo ou primo-exportatrice, ou exportatrice par opportunité, ou exportatrice aguerrie
- Immatriculée dans le Grand Est,
- Immatriculée au Registre du Commerce et de l'industrie et/ou au Répertoire des métiers et de l'Artisanat et/ou bénéficiant d'une attestation MSA
- Inscrite au répertoire Sirene
- Créée au moins un an avant la date de la demande d'aide (sauf en cas de reprise d'entreprise assortie d'une nouvelle immatriculation ou de création d'un établissement secondaire),
- En situation financière saine au regard de la réglementation européenne et à jour de ses cotisations fiscales et sociales

— Thématiques éligibles

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Sont éligibles les projets de développement de l'entreprise à l'export

- par la réalisation d'un diagnostic export, d'un ciblage de marchés et d'un plan d'actions opérationnel sur les marchés étrangers prioritaires, et d'un accompagnement personnalisé pour acquérir de nouvelles compétences export,
- en étant accompagné par un expert de la CCI International Grand Est dans le cadre du partenariat public/public qui lie la Région Grand Est à la CCI Grand Est.

— Dépenses éligibles

L'aide permet de financer la phase préparatoire du parcours de transformation export induisant des frais internes (charges internes, frais de structures et de fonctionnement) réalisés par les experts de la CCI International Grand Est, et en faisant appel aux prestations externes de Business France et/ou de tout autre prestataire tel que prévu dans le déroulé de la phase. L'aide de la Région sera déduite directement sur la facture établie par la CCI International.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Ne sont pas éligibles

- personne physique,
- entreprises dont l'activité est à 100 % du négoce ou du conseil,
- activités exercées en profession libérale.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Les prestations de la phase préparatoire du parcours sont financées intégralement par la Région Grand Est et le FEDER pour toutes les entreprises retenues dans le programme. Cela constitue à ce titre une aide financière aux entreprises. Elle est valorisée au prix de vente des prestations comme suit :

Pour les néo-primos et exportateurs intermédiaires

Les prestations de la phase préparatoire (diagnostic de maturité export, ciblage de marché, plan d'actions export et point conseil marché) représentent un prix de vente de 7 606 € HT, et une subvention du même montant.

La phase préparatoire est donc gratuite pour l'entreprise participante.

La phase opérationnelle (accompagnement personnalisé) est financée à 50 % par la Région et le FEDER, et représente un prix de vente de 4 319 € HT et une subvention de 2 159,50 €.

Pour les exportateurs aguerris

La phase préparatoire représente un coût de prestations de 5 382 € HT (point de maturité export, stratégie d'approche marché, plan d'actions et budget prévisionnel). Ces prestations sont prises en charge en intégralité par la subvention de la Région et du FEDER.

Les prestations de la phase opérationnelle sont financées à 50 % par la Région et le FEDER, elles représentent les prix de vente et subventions suivants :

- 1 519 € de subvention pour un prix de vente de 3 038 € HT pour l'accompagnement personnalisé (2 thématiques prioritaires sur 5 possibles),
- 5 972 € de subvention sur une dépense de 11 944 € HT pour l'accélérateur Zone Rhénane (sur sélection dans le parcours).

Pour le chèque export, l'aide maximale est de 50% des dépenses éligibles HT dans la limite de 10 000 €.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Toute demande est à faire auprès de la région Grand Est ou auprès d'un correspondant de la CCI International Grand Est par mail : parcoursexport@grandest.cci.fr.

Critères complémentaires

- Données supplémentaires
 - › Situation - Réglementation
 - › A jour des versements fiscaux et sociaux
 - › Lieu d'immatriculation
 - › Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
 - › Immatriculation au Répertoire des Métiers

Organisme

REGION GRAND EST

- **Siège Social**
 - 1 Place Adrien Zeller
 - BP 91006
 - 67070 STRASBOURG Cedex
 - Téléphone : 03 88 15 68 67

Fichiers attachés

- [Règlement](#) (29/01/2024 - 1.30 Mo)